

L'INFORMATION PAR WHATSAPP

FEUX DE FORÊTS

ENCORE UN PEU D'UNION 23

COMPTES 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL

FORMATION AU MASSAGE CARDIAQUE

LA COMMUNE RECRUTE

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

N°34 - SEPTEMBRE 2023

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Dans le cadre de l'Ambition 2030 de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), dont la commune de Montanaire est membre, le site de Thierrens devait être développé.

Suite à l'acceptation par le peuple vaudois de la journée scolaire à horaire continu et à la demande toujours plus nombreuse de parents pour la création des structures d'accueil, qui sont de compétence communale, le comité de direction (codir) de l'ASIRE et la Municipalité décidaient d'unir leurs forces dans un projet commun (propriété par étage (PPE)) de construction.

En juin 2021, les deux législatifs, le Conseil communal pour Montanaire et le Conseil intercommunal (26 communes) pour l'ASIRE accordent un crédit d'un peu moins de 11 millions de francs pour sa réalisation.

Dans le cadre de ce projet commun, certains locaux seront uniquement utilisés par l'école ou par la commune. D'autres auront un double usage, tels que la salle de gym, qui sera utilisée par l'école en journée mais pourra être occupée aussi par les sociétés sportives de la région en dehors des heures scolaires, et le restaurant scolaire, d'une contenance de 200 places, qui sera également à disposition des habitants pour une manifestation.

Ce nouveau bâtiment comprendra une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) de 72 places, gérée par l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE), 6 salles de classes, 2 salles de dégagement, 1 salle des maîtres et 1 salle de gymnastique comprenant des vestiaires.

Dans le cadre de l'étude de cette extension, deux points devaient être étudiés à la demande de la Municipalité :

1. La possibilité de créer un abri PC parking

D'une part, la commune ayant un fonds de participation de plus d'un million de francs (destiné à la construction de places protégées) qui aurait dû être restitué au Canton en 2025 si rien n'avait été entrepris sur le territoire communal. D'autre part, la Confédération ayant assoupli les règles en matière de construction d'abri autorisant les parkings dans ces lieux. Vu la configuration, il était possible de créer un tel abri sous la salle de gym, qui permettra d'accueillir 400 personnes en cas de crise majeure sinon, en temps normal, de pouvoir y parquer 18 voitures.

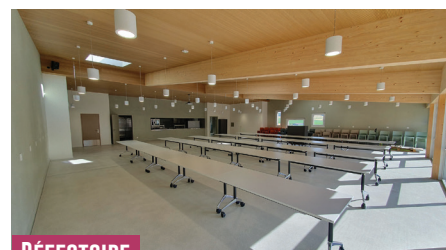
2. La création d'un chauffage à distance

Etant donné la volonté de l'ASIRE de favoriser les énergies renouvelables dans toute nouvelle construction, il était évident pour la Municipalité de se joindre à ce projet et de profiter pour y raccorder plusieurs bâtiments communaux. Suite à l'étude, il a été décidé d'installer 2 chaudières à plaquettes (bois de nos forêts déchiqueté) de 250 kW chacune et de pouvoir ainsi y raccorder l'extension ainsi que les 2 bâtiments existants, la grande salle villageoise, le centre médical et posséder encore une réserve.

Ce nouveau bâtiment sera à disposition des enfants de notre région à la rentrée scolaire d'août et vous aurez la possibilité de le visiter à la prochaine inauguration qui sera bientôt annoncée.



Yves-Alain Bigler
Vice-Syndic



RÉFECTOIRE



SALLES DE L'UAPE



SALLE DE GYM

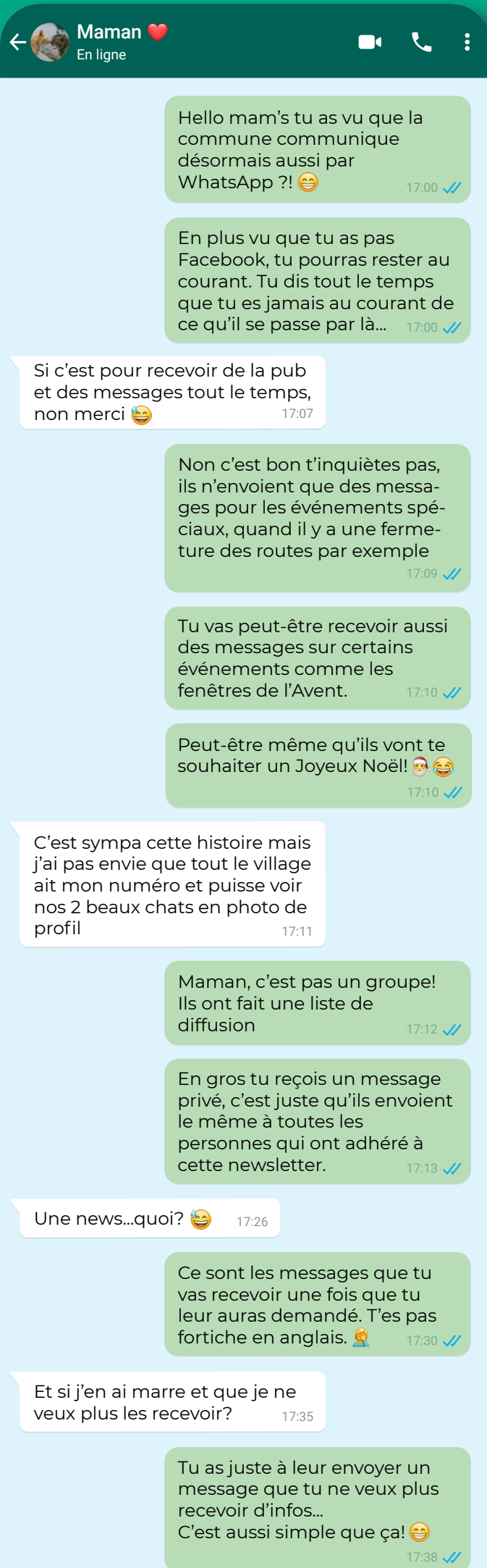


BÂTIMENT DEPUIS L'EXTÉRIEUR



SALLE DE CLASSE

RESTEZ INFORMÉS GRÂCE AUX MESSAGES WHATSAPP	4
PRENONS SOIN DE NOS FORÊTS	5
CAMPAGNE STOP SUICIDE 2023 : PAROLE AUX JEUNES !	6
CHOEUR MIXTE DE THIERRENS	6
100 ANS DE LA JEUNESSE DE THIERRENS/CORREVON	7
RETOUR SUR LE REPAS ANNUEL DE NOS AÎNÉS.....	7
REMERCIEMENTS D'UNION 23	8
ANIMAUX EXOTIQUES ENVAHISSANTS	10
COMPTES 2022.....	11
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL	13
COURS DE FORMATION AU MASSAGE CARDIAQUE	16
INCIVILITÉS DANS LES CIMETIÈRES	17
LE CHOEUR MIXTE DE L'AUORE FÊTE SES 40 BOUGIES	18
JE SUIS... LA FUTURE RETRAITÉE	18
NOUS SOMMES... LES ABEILLES DE ST-CIERGES ET ENVIRONS ..	19
LA COMMUNE RECRUTE	20
LA PETITE HISTOIRE	20
PRÉVENTION DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES.....	22
CONCOURS PHOTOS	23
GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS.....	24



Scannez ce code pour envoyer le premier message.

PRENONS SOIN DE NOS FORÊTS

Les incendies de forêt détruisent la faune et la flore. Ils peuvent mettre en péril les différentes fonctions de la forêt, notamment le risque d'érosion et de chutes de pierres. Ils sont la plupart du temps d'origine humaine (9 sur 10). La propagation d'un incendie de forêt dépend de la disposition des terrains, du combustible disponible (végétation ou bois mort) et des conditions météorologiques (vent et chaleur).

La loi forestière vaudoise (art.33 LVLFO) interdit d'allumer du feu en forêt et à moins de dix mètres des lisières. Des feux en forêt sont néanmoins tolérés aux endroits prévus à cet effet (places de pique-nique aménagées, couverts forestiers, etc.).

Mesures en vigueur actuellement	Consignes de comportement
Appel à la plus grande prudence lors d'activités pour faire du feu en forêt et à proximité	 Ne jamais jeter de mégots de cigarettes ou d'allumettes.  Les places à feu fixes sur sol bétonné peuvent être utilisées avec la plus grande prudence aux endroits désignés par les autorités.  Pas de feu en cas de vent fort.  Se conformer impérativement aux consignes des autorités locales.  Surveiller sans cesse les feux et éteindre immédiatement les flammèches en-dehors du foyer.  Signaler sans délai tout départ de feu à la centrale des pompiers 118.



Les mesures de prévention actuellement en vigueur pour l'ensemble de la Suisse peuvent être consultées pour chaque région d'alerte sur l'une d'entre elles sur la plate-forme fédérale d'information : **mesures actuelles contre les incendies de forêt.**

www.visualize.admin.ch/fr/v/IOV9UVAiTJ9A

Au niveau suisse, chaque canton est responsable d'évaluer le danger d'incendie sur son territoire. Les évaluations sont ensuite transmises à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui publie **une carte des alertes pour le danger d'incendie de forêt selon les régions pour toute la Suisse.**



map.geo.admin.ch et chercher la carte:
Mesures de prévention des incendies de forêt

L'évaluation du danger d'incendie de forêt est effectuée de manière hebdomadaire, sur la base des données météo et d'une appréciation de terrain. Le danger d'incendie en forêt correspond à la probabilité qu'un incendie se déclenche et se propage.

La carte du degré de danger d'incendie de forêt pour l'ensemble de la Suisse peut être consulté pour chaque région d'alerte dans plusieurs applications météorologiques mais nous recommandons **Météosuisse**.

RÈGLES POUR ALLUMER UN FEU EN FORÊT

La loi forestière vaudoise (art.33 LVLFO) interdit d'allumer du feu en forêt et à moins de dix mètres des lisières. Des feux en forêt sont néanmoins tolérés aux endroits prévus à cet effet (places de pique-nique aménagées, couverts forestiers, etc.).

Le risque d'incendie en forêt peut être accru par la pratique de certaines activités de plein air. Ainsi, même lorsque ce risque est faible ou limité, il convient d'être vigilant lorsque l'on allume un feu en forêt.

Suivre ces quelques règles permet d'éviter les incendies de forêt :

- S'informer du degré de danger local auprès des autorités communales. Elles peuvent décréter une interdiction générale d'allumer du feu en plein air sur son territoire, pour la durée qu'elles jugent nécessaire.
- Respecter impérativement les interdictions d'allumer du feu.
- Ne jamais jeter des mégots ou des allumettes non éteints.
- Utiliser les foyers aménagés.
- Ne jamais laisser un feu sans surveillance et éteindre immédiatement toute flammèche en dehors du foyer.
- Veiller à bien éteindre le feu et les alentours avant de partir.
- Renoncer à allumer un feu en plein air en cas de vent fort et de rafales.
- Signaler sans délai tout départ de feu à la centrale des pompiers 118.

CAMPAGNE STOP SUICIDE 2023 : PAROLE AUX JEUNES !

#LÀPOURTOI

À l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), STOP SUICIDE lance sa campagne #LÀPOURTOI2023 visant à déstigmatiser le recours aux ressources professionnelles d'aide auprès des jeunes.

Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans en Suisse. Il est donc primordial de déstigmatiser ce sujet et de sensibiliser chacun et chacune aux différentes façons d'agir pour le prévenir ! Ainsi, chaque année, STOP SUICIDE, association de prévention du suicide des jeunes, met en avant une thématique différente.

Cette année, la parole est donnée aux jeunes ayant eu recours à une ressource professionnelle d'aide. Pour ce faire, une série d'interviews vidéos recueillant des témoignages de créateur.rice.s de contenu sur les réseaux sociaux a été réalisée. A travers leurs témoignages, ils/elles nous livrent leurs expériences permettant ainsi aux jeunes de s'identifier et de libérer la parole autour des demandes d'aide.

En parallèle, une Boîte Vocale a également été lancée afin de permettre de récolter d'autres témoignages sur le recours à des ressources d'aides. Certains témoignages seront partagés anonymement sur les réseaux sociaux.



En plus de sa campagne, STOP SUICIDE continue d'organiser tout au long de l'année des représentations de sa pièce de théâtre « NOUS » sur la prévention du suicide en collaboration avec la troupe de jeunes comédien.ne.s ANOU. **La prochaine représentation gratuite se déroulera le 16 novembre au Battoir de Chapelle à 19h.**

Retrouvez les vidéos de la campagne, la Boîte Vocale et les événements sur Instagram, Facebook et stopsuicide.ch !

Besoin d'aide ? Ne restez pas seul.e : appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes) 24h/7j

NOUS SOMMES À LA RECHERCHE DE CHANTEURS.EUSES

Pourquoi ne pas nous rejoindre au Chœur Mixte de Thierrens ?

Vous habitez Montanaire ou dans la région, vous avez eu l'occasion de passer à Union 23? Vous avez eu du plaisir à chanter, à écouter la performance et les chœurs?

Nous vous accueillerons à bras ouverts dans une ambiance chaleureuse ! Notre dynamique et enthousiaste directrice, Annie Dufresne, nous emmène chaque mardi, sur les chemins de belles découvertes musicales.

Les répétitions reprennent exceptionnellement le lundi 21 août à 20h, mais par la suite, nous nous retrouverons les mardis à 20h, à l'ancien collège de Thierrens.

N'hésitez plus et contactez nous ! Nous vous attendons !

Président :

Philippe Terrin, 076. 735.20.88 - philippeterrin@gmail.com

Secrétaire :

Marianne Pierret, 079. 279.26.40 - marianne.pierret@bluewin.ch

plus d'informations sur www.choeur-de-thierrens.ch



100 ANS DE LA JEUNESSE DE THIERRENS/CORREVON



À l'occasion de son 100ème anniversaire, la Jeunesse de Thierrens/Correvon organise un week-end festif du 8 au 10 septembre 2023 au terrain de foot de Thierrens.

Au programme : match aux cartes, pétanque, volley, tir à la corde et banquet. Vous trouverez également de quoi vous hydrater et manger tout au long du week-end.

N'hésitez pas à venir boire un verre et vous inscrire aux diverses activités, la Jeunesse se fera un grand plaisir de vous accueillir.

 [jeunesse_thierrens_correvon](https://www.instagram.com/jeunesse_thierrens_correvon)

Vendredi 8 Septembre:

Match aux cartes

40.- par équipe, ouverture à 19 heures

début des matchs à 20 heures

Souper compris pâtes du chalet

Inscriptions: 076 437 81 45

Samedi 9 Septembre:

Tournoi de pétanque

20.- par équipe, à 11 heures

Tournoi de volley

40.- par équipe de 4 personnes, minimum une fille

à 16 heures

Inscriptions: 076 437 81 45

Tir à la corde

40.- par équipe, inscriptions à 19 heures

Début des tirées à 20 heures

Restauration chaude tout la journée

Bar ouvert jusqu'au bout de la nuit

Dimanche 10 Septembre:

Banquet avec animations

Apéro dès 11 heures

Salade paysanne, Filet mignon avec frites et légumes, dessert

surprise, 60.- pers. Bouteille offerte dès 6 personnes

Inscriptions: 076 437 81 45

Lieu: Terrain de foot de Thierrens | **Organisation:** Jeunesse de Thierrens/Correvon

RETOUR SUR LE REPAS ANNUEL DE NOS AÎNÉS

Une journée chaleureuse et conviviale



Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le 5 mai dernier au Battoir de Chapelle, organisé par la Municipalité. Sur plus de 200 invitations envoyées aux personnes âgées de plus de 75 ans, près de la moitié a répondu présent, démontrant ainsi leur plaisir de se retrouver et de partager un repas ensemble.

Après l'apéritif, nous avons eu le plaisir de participer à une animation musicale orchestrée par Francine Giroud Crisinel. Elle avait préparé quelques chansons populaires telles que «Tout simplement» et «On se retrouvera» de Michel Bühler, ainsi que l'Hymne vaudois. Les paroles des chansons nous avaient été distribuées et toute l'assemblée a pu chanter accompagnée de l'accordéon.

Ensuite, un magnifique repas préparé par Sandrine Dind, Stéphanie Versel et leur équipe nous a été servi. Une délicieuse entrée composée d'un filet de truite fumée sur un lit de salade a été suivie d'une marmite des anges, accompagnée d'une purée de pommes de terre et d'un fagot de haricots. Ensuite, nous avons eu le plaisir de déguster une assiette de fromages de la région, et pour couronner le tout, un excellent tiramisu maison a été servi en dessert.

Le repas s'est terminé en fin d'après-midi dans une ambiance joyeuse et conviviale, et nous nous réjouissons de vous retrouver l'année prochaine pour renouveler cette belle expérience.

Cécile Crisinel Faure, municipale



UNION 23

Montanaire - Boulens

UN IMMENSE MERCI

Vous avez été des milliers à vous rendre dans le guet-apens !

Grâce à vous, UNION 23 fut une fête vivante, populaire, drôle et intergénérationnelle.

Un énorme MERCI à nos sociétés locales, bénévoles et ami-e-s qui ont fait un travail remarquable et remarqué !



PHOTOS & AFTERMOVIE

Des photos sont des souvenirs inoubliables, c'est le temps qui se fige et des émotions qui perdurent ! C'est ce que nous souhaitons partager avec vous sur le lien : www.photos-union23.ch

Un aftermovie vous attend également pour garder un souvenir vivant de ces 5 jours de fête.

ALBUM SOUVENIR

Les plus belles photos d'UNION 23 réunies dans un album, pour que ces moments restent avec nous encore longtemps.

Vous avez la possibilité de le précommander, **d'ici au 30 août 2023**, par :

- le formulaire en ligne sous www.photos-union23.ch,
- l'Administration communale de Montanaire, selon les horaires du guichet



Prix : CHF 40.00 à payer par virement bancaire ou cash, avant le retrait.

Au plaisir de vous retrouver lors d'une prochaine occasion !

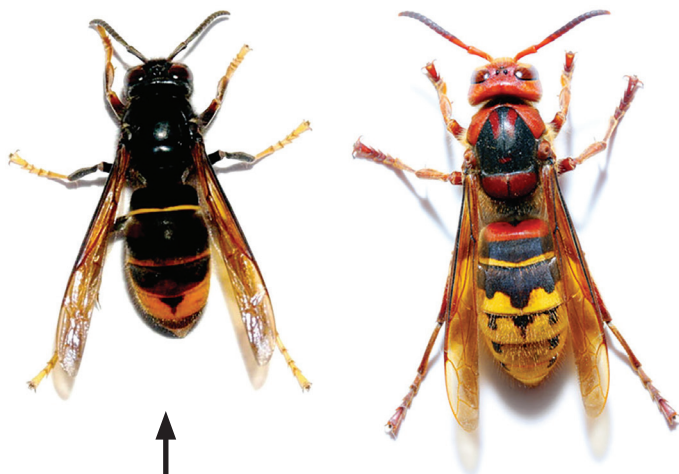


ANIMAUX EXOTIQUES ENVAHISSANTS (NÉOZOAIRES)

Le canton de Vaud compte 26 espèces recensées de néozoaires.

Pour votre information, voici 2 espèces pour lesquelles le canton mène des projets de lutte ou de surveillance spécifique :

LE FRELON ASIATIQUE



Frelon asiatique

Frelon commun

TAILLE :

env. 3 cm (entre une guêpe commune et un frelon européen)

SIGNE DISTINCTIF :

Thorax sombre (brun noir), abdomen foncé avec très peu de lignes jaunes visibles, extrémité des pattes jaunes.

SITUATION SUR LE CANTON :

Un nid de frelons asiatiques abandonné a été découvert à Mont-sur-Rolle fin 2019. Suite à cette découverte, une surveillance a été mise en place dans la région pour évaluer si l'espèce est installée. En 2022, la collaboration avec les apiculteurs a permis de localiser et de détruire quatre nids sur le Canton de Vaud (Apples, Vaugondry, Arnex-sur-Nyon, Montherod).

ANNONCE :

La découverte de tout nid ou individu suspect doit être signalée : frelonasiatique.ch. Chacun est appelé à la vigilance en cas de suspicion. Il est impératif de ne pas s'approcher trop du nid, ni d'essayer de détruire la colonie soi-même.

MENACES :

Pour la biodiversité et l'apiculture, car il se nourrit d'insectes indigènes et d'abeilles domestiques dont il peut décimer la colonie.

MESURES :

L'élimination des nids par un expert est la mesure de lutte la plus efficace. La mise en place de pièges n'est pas recommandée car peu sélective.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

frelonasiatique.mnhn.fr/identification

LE MOUSTIQUE TIGRE



TAILLE :

environ 2mm de long

(un moustique commun fait de 5mm à 7mm de long)

SIGNE DISTINCTIF :

Moustique noir et blanc de très petite taille, avec une ligne blanche sur la tête et le thorax. Les pattes sont rayées et le dernier segment de la troisième paire de pattes est blanc. Il est actif durant la journée et ne fait pas de bruit en volant.

SITUATION SUR LE CANTON :

Découvert à Nyon, Prévèrenges, Lausanne et Bourg-en-Lavaux. Le monitoring continue pour évaluer l'installation de l'espèce et des traitements sont en cours.

ANNONCE :

via le réseau suisse des moustiques :

www.moustiques-suisse.ch

MENACES :

Sanitaires, vecteur potentiel de maladies exotiques graves (dengue, chikungunya, zika). A ce jour, les moustiques tigres présents en Suisse ne sont pas porteurs de telles maladies.

MESURES :

Éviter au maximum les petites accumulations d'eau stagnante, notamment dans les jardins et sur les balcons (arrosoirs, pots, bassines avec de l'eau de pluie), ou en tous cas les vider chaque semaine.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.moustiques-suisse.ch

COMPTES 2022

Par Claude-Alain Cornu (Syndic)

EN PRÉAMBULE

Les comptes 2022 représentent le dixième exercice comptable depuis l'entrée en vigueur de la commune de Montanaire. Les comptes de l'exercice 2022 de la Commune de Montanaire sont révisés conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR). Un bureau fiduciaire a effectué l'audit des comptes.

Le plafond d'endettement pour la législature 2021-2022 de 21.5 millions, validé par le Conseil communal en décembre 2021 était au 31 décembre de 15.1 millions, expliqué notamment par le financement de plusieurs préavis par les liquidités courantes grâce à la bonne situation financière de la commune, mais aussi par le report de plusieurs projets en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux, nécessitant l'étude et l'application d'autres variantes de constructions ou rénovations, mais aussi des retards de livraisons suite aux diverses crises passées et actuelles.

La capacité de financement de l'endettement (Marge d'autofinancement / Endettement net = 19.95%) indique que, sur la base du résultat 2022, la commune est à même théoriquement de ramener sa dette nette à zéro sur une période de 5 ans. La valeur idéale de 15% indiquée pour cet indicateur est largement dépassée.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DES COMPTES 2022

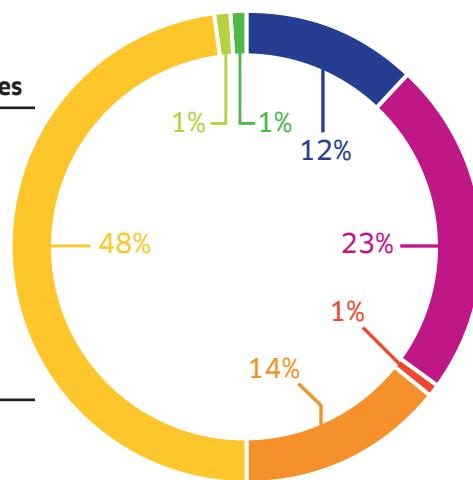
Les comptes de fonctionnement montrent un excédent de revenus de Frs 766'629.59 sur un montant total de charges de Frs 13'678'134.33 et de Frs 14'444'763.92 de revenus. Le budget prévoyait un excédent de charges de Frs 178'602.35. La marge d'autofinancement (l'excédent de revenus purement financier) est de Frs : 2'214'292.90.

Ci-dessous, dans le but de vous présenter un résumé des comptes, deux graphiques comprenant l'ensemble des rubriques par nature, hors imputations internes

Il en ressort que, le « coût » pour un habitant de la commune, quel que soit son âge ou son revenu, et de Frs 4'217.00 (hors imputations internes) .

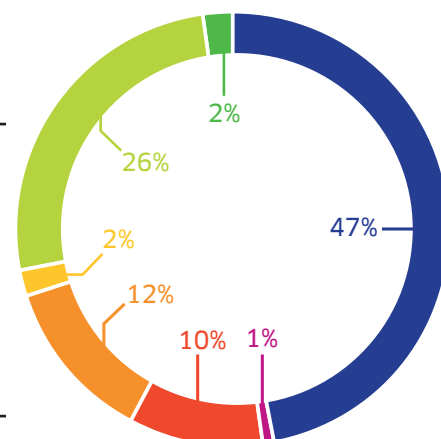
GRAPHIQUE DES CHARGES PAR NATURES À L'HABITANT

	Charges / Habitants	Total des charges
Autorités et personnel	491	1'384'415
Biens, services et marchandises	957	2'700'135
Interêts passifs	49	137'531
Amortissements	593	1'673'570
Part. à coll. publiques	2'027	5'715'253
Aides et subventions	31	87'215
Attributions res. et fin. spéciaux	68	193'113
Total	4'217	11'891'232



GRAPHIQUE DES REVENUS PAR NATURES À L'HABITANT

	Produits / Habitants	Total des charges
Impôts	2'114	5'961'901
Patentes, concessions	27	76'885
Revenus des patrimoines	473	1'334'090
Taxes, émoluments, prod. des ventes	530	1'495'629
Parts à recettes cantonales	97	274'054
Part. des collectivités publiques	1'154	3'255'349
Prél. sur fonds et fin. spéciaux	92	259'954
Total	4'489	12'657'862



Le total des investissements nets réalisés en 2022 se monte à : Frs 2'668'246.26

L'endettement net par habitant passe de Frs 3'844.00 en 2021 à Frs 3'934.00 en 2022 (hausse de Frs 90.00 / habitant)

Suite →

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES :

Le total des amortissements effectués lors de l'exercice 2022 se monte à : Frs 1'673'569.75

Répartis comme suit :	Patrimoine financier :	Frs 365'510.37
	Patrimoine administratif :	Frs 591'472.00
	Amortissements extraordinaires :	Frs 716'587.38

Le bilan montre une augmentation des fonds de réserve de : Frs 66'841.07

Attributions :	Frs 193'112.82
Prélèvements :	Frs 259'953.89

Au 31 décembre 2022, l'état des fonds de réserve se monte à Frs 5'239'547.00, alors que le disponible net n'est que de Frs 4'835'501.80. Il en résulte un taux de couverture de 92.22%, jugé moyen selon les critères cantonaux ; ce taux devrait être de 100%.

Les chiffres finaux 2021 (décomptes antérieurs : péréquation, facture sociale et réforme policière) nous sont parvenus courant 2022 et se concrétisent par un versement de Frs 3'264.00.

Principaux éléments expliquant ce retour :

- **Dépenses thématiques** Charges inférieures comptabilisées dans les chapitres routes transports et forêts.
Le retour des dépenses thématiques oscille entre 65% et 73%, car il dépend de l'ensemble des communes vaudoises.
- **Population** Retour en rapport au nombre d'habitants entre les acomptes et le bouclement.
- **Solidarité** Retour favorable pour notre commune .
Total péréquation directe (Dépenses thématiques, Population & Solidarité + 54'724.00).
- **Cohésion sociale** Répartition prévue après prélèvement, 15.33 points.
Répartition effective après bouclement, 12.2 points (-64'341.00).

COMPARAISON AVEC LE BUDGET DU CHAPITRE IMPÔTS :

Le chapitre 21 Impôts montre un supplément de revenus de Frs 769'601.80 en comparaison avec le budget.

Ci-dessous les plus importantes variations entre le budget et les comptes :

- | | |
|---|----------------|
| • Impôts revenu/fortune des personnes physiques | Frs 617'171.32 |
| • Impôts bénéfice/capital des personnes morales | Frs 118'312.35 |
| • Impôts foncier | Frs 22'483.30 |
| • Droits de mutation | Frs 31'968.40 |
| • Impôts sur les successions et donations | Frs 14'579.20 |
| • Impôts sur les gains immobiliers | Frs 63'173.40 |
| • Impôts sur les frontaliers | Frs 29'880.20 |

Un total de Frs 159'065.37 (impôts Frs 145'969.97) a été défalqué. Les postes les plus importants sont :

- | | |
|--|----------------|
| • Défalcations faites directement par l'ACI | Frs 144'558.97 |
| • Remboursement impôt sur prévoyance années antérieures | Frs 1'411.00 |
| • Défalcations actes de défaut de bien et taxes diverses | Frs 1'195.40 |
| • Défalcations dispense abri PC ASIRE / anc. commune Thierrens | Frs 11'900.00 |

Le montant défalqué par le Canton pour les impôts à recevoir est important. Il ne faut pas oublier de mettre cette somme en corrélation avec le compte impôts récupérés après défalcations. En effet, afin de ne pas gonfler inutilement le compte débiteur, les impôts qui pourraient ne pas être encaissés (poursuites, actes de défaut de bien), sont automatiquement défalqués. Dès que les contribuables sont revenus à meilleure fortune, les montants encaissés sont comptabilisés dans le compte impôts récupérés après défalcations.

La Municipalité a décidé d'amortir le poste au bilan Frs 9115.98 relatif à une reconnaissance de dette abri protection civile ASIRE / anc. commune de Thierrens non récupérable (échue ou caduque), pour Frs 11'900.00. Ce montant comptabilisé à l'actif du bilan aurait dû être amorti par l'ancienne commune de Thierrens avant la reprise du bilan par la nouvelle commune de Montanaire.

EN CONCLUSION

A l'instar de nombreuses communes ou cantons, les recettes fiscales de notre commune, tous postes confondus sont en progression en comparaison des montants budgétés. Les chiffres projetés n'étaient pas exagérément pessimistes, mais plutôt objectifs en raison des nombreuses incertitudes et inconnues liées aux effets de la crise sanitaire sur le revenu, tant des personnes physiques que des personnes morales. A ce jour, il semble que cette crise n'ait pas affecté les rentrées fiscales de notre commune. Il sera intéressant d'analyser cette situation lors des prochains bouclements, afin de constater s'il devait y avoir une répercussion ultérieure. Croisons les doigts afin que cette situation perdure, signe de bonne santé économique de notre commune et de la majorité de ses habitants et de ses entreprises.

Le résultat de l'exercice 2022 est à nouveau très bon, supérieur à la moyenne des exercices précédents. Dans le même temps, la commune a consenti à des investissements importants, mais qui ont été correctement autofinancés. Il en résulte une légère augmentation de l'endettement.

L'exercice comptable 2022 se boucle sur un résultat encourageant et positif, malgré les craintes émises lors de la compilation du budget, avec de nombreuses incertitudes citées précédemment. Cependant, il est important de continuer à rester vigilant et d'anticiper au mieux les défis futurs, liés aux soucis géopolitiques actuels.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

Par Pierre-Olivier Baptiste

53 conseillers votants et la présidente se sont réunis le mardi 20 juin à 19h au battoir de Chapelle-sur-Moudon pour cette dernière séance de l'année du Conseil Communal.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE – EXTRAIT DE LA SÉANCE TENUE LE MARDI 20 JUIN 2023 À CHAPELLE-SUR-MOUDON

3 préavis étaient à l'ordre du jour des débats pour cette séance.

LE CONSEIL A DÉCIDÉ :

- **D'approuver à l'unanimité le préavis 4/2023 concernant les comptes et le rapport de gestion 2022.**

- Les comptes 2022 présentent un excédent de revenus pour un montant de Frs 766'629.59
- Le total des charges se monte à Frs 13'678'134.33
- Le total des revenus se monte à Frs 14'444'763.92

- **D'approuver à l'unanimité le préavis 5/2023 concernant l'achat d'un nouveau tracteur pour la voirie.**

Le tracteur John Deere X950R acquis en 2015 ne satisfaisant pas aux besoins lors de la tonte des grands espaces verts (problèmes de bourrage) et lors du déneigement hivernal (manque de puissance et d'adhérence), il a été proposé au conseil de procéder à l'achat auprès de la société AgriMontanaire d'un nouveau modèle Iseki TH5420 répondant le mieux au besoin de la commune. Le tracteur actuel sera affecté à Saint-Cierges et à terme remplacera le tracteur actuel de marque Husqvarna qui arrive en fin de vie.

- **D'approuver à la majorité le préavis 6/2023 – Martherenges – réfection des infrastructures communales – remplacement d'un collecteur d'eaux claires**

Le dernier préavis à l'ordre du jour n° 6/2023 concerne la réfection des infrastructures communales, remplacement d'un collecteur d'eaux claires sis à « La Pendiaz » à Martherenges.

Le collecteur d'eaux claires en béton est actuellement obstrué par du calcaire et lors des fortes pluies les eaux ressortent par une gueule de loup occasionnant un déversement et des dégradations sur la chaussée. Les eaux se déversent et s'accumulent dans un champ en contrebas formant une grande mare occasionnant des perturbations pour l'agriculture.

Le conseil, sur avis de la commission de gestion et finances a décidé à la majorité (Acceptations : 42 voix ; Avis Contraires : 5 ; Abstentions 6) d'approuver l'amendement concernant le financement de ce préavis pour saisir l'opportunité de passer cette dépense dans les dépenses thématiques accordées dans le cadre de la péréquation.

Finalement le conseil décide d'approuver à la majorité (Acceptations 51 ; Avis contraire : 0 ; Abstentions : 2) le préavis 6/2023 – Martherenges – réfection des infrastructures communales – remplacement d'un collecteur d'eaux claires.

Suite ➔

RAPPORTS DES ASSOCIATIONS

• Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

Actuellement aucun membre n'est délégué auprès de cette association, néanmoins en tant que commune membre de l'association, Montanaire a été sollicitée afin de fournir son avis sur la demande de l'association de modifier ses statuts. Seule Mme Cécile Crisinel Favre participe à cette association en tant que déléguée de la municipalité. A la suite de cette demande une commission a été nommée, s'est réunie le 8 mai dans les locaux de l'administration communale à Thierrens et a formulé quelques remarques portant sur des demandes de précisions à apporter dans les statuts. Membres de la commission : Mme Elke Hofstaetter Pasche et MM. Julien Crisinel et Olivier Junod

• Entente Intercommunale Boulens-Chapelle-sur-Moudon

But de l'association : L'entente Boulens-Chapelle est chargée de traiter de l'épuration des eaux usées des villages de Boulens et Chapelle-sur-Moudon au moyen d'une station d'épuration située à Boulens et couvrant les besoins des deux localités.

La participation des communes se monte à Frs 100.- par habitant reliés à la STEP à savoir 573 habitants pour Montanaire sur le village de Chapelle-sur-Moudon et 397 habitants sur le village de Boulens.

Les comptes 2022 présentent un excédent de revenus pour un montant de Frs 17'739.22 (Charges : Frs 74'260.78; Revenus : Frs 92'000). Le fonds de réserve global se monte à Frs 140'600.95 (Frs 62'497.30 pour Boulens et Frs 78'103.65 pour Chapelle-sur-Moudon).

L'installation est actuellement saine néanmoins de nombreux déchets arrivent au niveau des pompes de la STEP nécessitant de réguliers nettoyages.

Un nouveau tableau électrique complet optimisant le fonctionnement des pompes ainsi qu'une téléalarme ont été mis en place en 2022.

Délégués du conseil : MM. Nicolas Borgeaud et Daniel Kalina

• Association Scolaire Intercommunale Région Echallens (ASIRE)

But de l'association : pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire 1 des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées dont fait partie intégrante Montanaire. L'action de l'association couvre la mise à disposition et la gestion des locaux et installations scolaires mais également l'organisation des transports, les devoirs surveillés des élèves ainsi que des activités parascolaires telles que les cantines, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Parmi les préavis approuvés durant les 18 derniers mois, on peut relever le Préavis 1/2022 l'octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de l'extension du site scolaire de Poliez-Pittet, le Préavis 6/2022 un investissement pour le changement anticipé d'un système de chauffage de Thierrens et enfin le Préavis 3/2023 le crédit de construction pour l'extension du collège de Poliez-Pittet.

A venir, la finalisation des investissements pour le regroupement des classes et la fermeture de certaines classes dans des petites communes (sujet sans impact direct pour notre commune) ; la finalisation d'installations d'outils modernes pour l'enseignement (tableau-écran par exemple) et enfin la revue de contrats dans le domaine des restaurants ou des transports.

Délégués du conseil : MM. Julien Crisinel, Abram Pointet (membre du Conseil d'Etablissement - CET), Flavian Stoll (président de la Commission de Gestion - CoGest) et Olivier Junod (remplaçant)

• Association du centre intercommunal de santé de l'Oasis (ACISO)

L'assemblée générale s'est déroulée le 25 mai 2023 à Moudon. Les activités ont pu reprendre normalement après la période COVID.

Le bénéfice d'exploitation s'élève à environ Frs 42'000.- mais la perte comptable s'élève à plus de Frs 27'000.- en raison essentiellement du raccourcissement de durée d'amortissement imposé par le Canton initialement de 60 ans et ramenée à 33 ans.

Les liquidités en caisse sont supérieures à Frs 2'000'000.-. Ces bons résultats s'expliquent par un taux d'occupation de 100% pour les longs séjours, de 89% en accueil de jour et 69% en court séjour. Les chiffres sont meilleurs que l'année précédente. L'association compte 124 collaborateurs permanents composés de 101 femmes et 23 hommes, des apprentis et des aides occasionnelles. Le secteur peine cependant à recruter.

Par suite du départ des médecins pour le centre médical en centre-ville, des locaux se sont libérés. Une réflexion est en cours pour les transformer en garderie pour le personnel en premier lieu et ouvert à la région en second lieu. Le travail est néanmoins encore long avec le Canton et les communes.

La présentation de la charte de l'OASIS présentant les valeurs de l'institution a été dévoilée lors de l'assemblée générale. L'objectif premier de cette charte est de pouvoir aider les nouveaux venus à pouvoir s'intégrer plus rapidement. En prévision d'une pénurie énergétique, un partenariat a été conclu avec la PC qui possède déjà une génératrice dans les sous-sols de l'institution. Tous les travaux ont été faits et les investissements en termes de câbles, batteries et autres en cas d'arrêt ont été effectués.

Délégués du conseil : Mme Elke Hofstaetter-Pasche et MM. Daniel Kalina et Lionel Pasche

• **Entraide familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE)**

But de l'association : accueillir les enfants et leur proposer un cadre propice à leur développement pour répondre au besoin des familles de pouvoir concilier vie privée et vie professionnelle.

L'association couvre 31 communes regroupant 45'000 habitants ; 74 accueillantes en milieu familial pour 180 places (nombre en baisse continu) ; 8 structures préscolaires permettant l'accueil de 365 enfants (1 place pour 6 enfants en préscolaire) ; 20 structures parascolaires offrant une capacité d'accueil de 980 places (1 place pour 6 enfants scolarisés entre la 1 à 6P). Le taux de couverture est d'environ 1 place pour 5 enfants.

Les parents travaillant toujours plus, l'objectif étant de pouvoir offrir 1 place pour 2.7 enfants.

Pour Montanaire, le nombre d'enfants accueillis est de 145 sur les 2570 enfants accueillis par l'EFAJE.

Les coûts moyens de l'heure d'accueil de jour se situent entre Frs 10.00 et Frs 12.00 que ce soit en accueil familial de jour, en parascolaire ou en préscolaire.

Ces coûts sont partagés à hauteur de 48% par la participation des parents, les communes contribuent à hauteur de 32% et enfin l'association à hauteur de 20%.

Délégués du conseil : Mme Joëlle Martin et M. Abram Pointet

ÉLECTIONS DU BUREAU ET DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES

Le bureau du Conseil pour l'année législative 2023-2024 commençant le 1er Juillet 2023 a été élu par acclamation et se compose de :

- Mme Chloé Crisinel Bettex a été réélue au poste de Présidente du Conseil pour 1 année supplémentaire
- M. Frédéric Perrin actuel membre du bureau a été élu au poste de vice-président du Conseil en remplacement de M. Michel Gosteli qui n'a pas souhaité continuer à ce poste
- M. Johan Roubatel a été élu au poste de membre du bureau en remplacement de M. Frédéric Perrin
- Mme Corinne Pittet et M. Pierre-Olivier Baptiste ont tous deux été réélus au poste de scrutateurs pour 1 année supplémentaire
- MM. Christian Crisinel et Ludovic Lin ont tous deux été réélus au poste de scrutateurs suppléants pour 1 année supplémentaire

La commission de gestion et finances pour l'année législative 2023-2024 commençant le 1er Juillet 2023 a été élue par acclamation et se compose de :

- Mmes Christine Dubrit et Corinne Favre et MM. Kevin Forestier (au rôle de vice-président), Sébastien Gasser et Emilien Piot (au rôle de président) comme membres
- MM. Marin Freymond et Jean-Luc Jaton comme membres suppléants.

QUESTIONS

2 questions soulevées par Mme Anne Leresche par suite d'une demande de mise à l'enquête de la part de Swisscom pour poser des émetteurs 5G sur l'antenne du collège de Saint-Cierges, est-ce qu'il y a d'autres demandes en cours concernant la pose d'antennes 5G sur le territoire de la commune et serait-il possible de demander à Swisscom de privilégier l'équipement en fibre optique sur le territoire avant de procéder à la mise en place de ces antennes 5G ?

Réponse de M. Claude-Alain Cornu (Syndic) concernant le sujet des antennes 5G : un autre projet sur le village de Neyruz-sur-Moudon est en cours pour donner suite au refus par la population il y a 2 ans pour la pose d'une antenne sur l'emplacement de l'actuel réservoir. Ce nouveau projet privilégie l'emplacement aux Rutannes où est actuellement située la Fondation Bouledogue attitude. Seul un plan d'implémentation a été communiqué par Swisscom à la municipalité mais aucune demande de mise à l'enquête pour ce dossier n'est en cours.

Concernant la fibre optique, M. Cornu confirme que la commune met la pression sur Swisscom mais que Montanaire a elle seule ne suffit pas pour faire pression sur Swisscom. De façon globale, 90% des ménages doivent être raccordés ce qui inclut les grandes villes. Par conséquent les habitations isolées ou les petits villages se retrouvent pénalisés. Néanmoins le Conseil Fédéral a émis une directive demandant d'accélérer le déploiement de la fibre optique donc le déploiement devrait s'accélérer dans un futur relativement proche. Aucune contrainte ni objectif temporel n'ayant été communiqué par le Conseil fédéral il est impossible de savoir quand cela sera en place.

Un tout bel été à tous les habitants de Montanaire!

COURS DE FORMATION AU MASSAGE CARDIAQUE

Il y a 2 ans, en septembre 2021, 10 défibrillateurs (AED) de la marque Zoll ont été posés dans chaque village de la commune plus un à Corrençon. Vous trouverez la localisation des appareils sur le site internet de Montanaire.



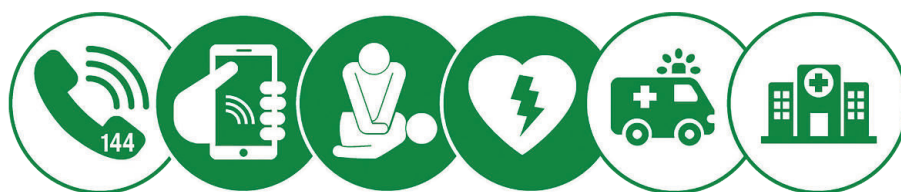
Des ateliers de sensibilisation à la réanimation ainsi que des formations certifiantes BLS AED Complet SRC de 3h ont été proposées à la population et ont connu un vif succès.

Ces cours ont une validité de 2 ans. Pour celles et ceux qui sont inscrits comme First Responders, il est temps de renouveler votre certificat, et pour les autres, c'est une bonne opportunité d'apprendre les premiers gestes qui sauvent.



LES GESTES QUI SAUVENT EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE :

1. **Appeler** > 144 – la seule information urgente à transmettre est votre localisation
2. **Masser** > Commencer sans attendre un massage cardiaque efficace
3. **Définir** > Installer le défibrillateur sur la victime et suivre ses instructions.



Lorsqu'on est en présence d'une victime d'un arrêt cardiaque, la première chose à faire après avoir assuré sa propre sécurité est d'**appeler immédiatement les secours au numéro 144**. A partir de là, chaque seconde compte. Les chances de survie diminuent de 10% par minute, c'est pourquoi les personnes présentes sur place peuvent faire la différence.

Pratiquer un massage cardiaque est une opération impressionnante mais nécessaire. Un massage cardiaque de bonne qualité permet, durant les premières minutes, d'assurer un minimum d'oxygénation au cœur et au cerveau en attendant que le rythme cardiaque soit rétabli. Il est important de ne jamais arrêter le massage jusqu'à l'arrivée des secours.

La défibrillation précoce permet grâce à un courant électrique de rétablir une activité cardiaque dans la majorité des situations d'arrêt cardiaque chez l'adulte. Toute personne, même non médecin, est autorisée et habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe (AED).

First Responders : un plus pour nos habitants

Le certificat délivré à l'issue de la formation vous permet, en cas d'intérêt, de vous inscrire comme premier répondant auprès de l'application First Responders. Lorsqu'un arrêt cardiaque est identifié par la centrale 144, il alarmera en même temps que les secours professionnels, le réseau de Premiers Répondants (First Responders) via une application mobile. Tout First Responder disponible se trouvant à proximité peut alors intervenir sur place avant l'arrivée de l'ambulance. Leur action consiste à pratiquer la réanimation et la défibrillation dès que possible.

Cette démarche vous sera expliquée lors de la formation.



FORMATION

Prochaines dates:

- Jeudi 7 décembre 19h
- Lundi 11 décembre 19h
- Lundi 15 janvier 19h
- Jeudi 25 janvier 19h
- Vendredi 2 février 13h30

La commune de Montanaire encourage sa population à s'informer et se former aux gestes qui peuvent contribuer à sauver des vies en cas d'arrêt cardio-respiratoire. **C'est pourquoi elle offre à ses habitant.e.s une formation certifiante BLS AED Complet SRC de 3 heures** donnée par Emergency Training Center (Bottens). Les instructeurs et instructrices sont tous et toutes des professionnel.le.s de la santé en activité (médecins, infirmier.ère.s spécialisé.e.s en soins intensifs, soins d'urgence et anesthésie, ambulancier.ère.s).

Public cible

tout public à partir de 12 ans, 8 participant.e.s

Prérequis

aucun

Objectifs du cours

- Agir en maîtrisant les gestes de base de la réanimation cardio-pulmonaire chez les adultes et les enfants, selon les directives du SRC (Swiss Resuscitation Council) : massage cardiaque, ventilation et défibrillation à l'aide d'un DEA (Défibrillateur Externe Automatique)
- Reconnaître les signes précurseurs de l'infarctus du myocarde et de l'AVC (Accident Vasculaire Cérébral)

Contenu du cours

- Porter assistance tout en assurant sa propre sécurité
- Transmission du numéro d'appel d'urgence national
- Explication de la chaîne de survie
- Entraînement des aptitudes de base chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson : première évaluation, massage cardiaque, ventilation, défibrillation à l'aide du DEA
- La position latérale de sécurité et les manœuvres de désobstruction des voies aériennes (bébé, enfant et adulte)

Lieu

Salle du Conseil à Thierrens, rue de la Porte 3 dans le bâtiment de l'administration communale.

Validité

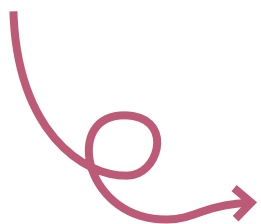
2 ans

Le certificat délivré à l'issue de la formation vous permet, en cas d'intérêt, de vous inscrire comme premier répondant auprès de l'application First Responders. Après avoir suivi la formation, nous vous encourageons, mais sans obligation aucune, de vous inscrire comme First Responders afin d'être informé rapidement d'un accident cardiaque près de chez vous.

Cécile Crisinel Favre, municipale

Informations et inscriptions :

<https://montanaire.ch/informations-pratiques/defibrillateurs>



INCIVILITÉS DANS LES CIMETIÈRES

Les cimetières sont des lieux d'inhumation officiels des personnes décédées sur le territoire communal ou qui y étaient domiciliées au moment de leur décès. Des incivilités et des déprédations ont été récemment constatées, telles que dégradation de plantes et de fleurs, vols de décorations, dépôt sauvage de déchets, canettes de boissons, etc...



Selon le règlement communal de Montanaire sur les cimetières, nous rappelons l'article 10 :

Il est interdit :

- D'introduire des animaux domestiques dans les cimetières à l'exception de ceux tenus en laisse ;
- De toucher aux plantations, de cueillir des fleurs, de prélever des plantes sur les tombes, d'abîmer les gazons ou de détériorer les monuments et installations diverses ;
- D'y commettre tout acte de nature à troubler la paix ou à porter atteinte à la dignité des lieux

Nous vous remercions d'ores et déjà de respecter ces lieux.

LE CHOEUR MIXTE DE L'AUREORE FÊTE SES 40 BOUGIES

Cet automne, le Chœur mixte de l'Aurore fêtera son 40ème anniversaire et aura l'immense plaisir de vous présenter un spectacle intitulé « Cent ans enchantés en chantant » avec au programme 7 représentations.

Une création unique vous sera présentée, des histoires et des anecdotes de notre belle région relatées avec élégance par Narcisse, slameur, musicien et habitant de Chapelle-sur-Moudon, un texte riche dans lequel les mots qui le composent se superposent. Les musiques sont quant à elles composées par Lee Maddeford, bien connu dans la région pour ses nombreuses participations aux spectacles de chœurs d'enfants et à la Revue de Thierrens. Au travers de ses compositions, il nous fait découvrir son univers et son talent. Notre directrice, Florence Grivat Favre qui est à nos côtés depuis 15 ans, nous accompagnera elle aussi dans cette belle aventure avec toute la rigueur et la joie de vivre qui la caractérise.

Depuis plus de 40 ans le Chœur mixte l'Aurore est animé par le plaisir de chanter et l'amour de la musique mais c'est avant tout un moment de convivialité et un vrai bonheur de se retrouver chaque lundi où des amitiés se créent.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour venir fêter à nos côtés ce jubilé, rendez-vous donc les 29-30 septembre et les 01-04-06-07-08 octobre 2023 pour découvrir cette création unique « Cent ans enchantés en chantant ».

Nous profitons de remercier chaleureusement tous les sponsors qui nous suivent déjà dans cette aventure. Pour ceux qui souhaiteraient encore nous apporter leur soutien, vous trouverez les informations nécessaires à ce sujet sur notre site www.choeurdechapelle.ch, rubrique 40ème anniversaire.



JE SUIS... LA FUTURE RETRAITÉE

Isabelle Freymond

Je me nomme Isabelle Freymond et je suis la deuxième d'une fratrie de 6 enfants, dont un frère handicapé, d'où une sensibilité particulière envers les personnes différentes. J'ai passé mon enfance à Chanéaz et habite depuis de nombreuses années à Chapelle-sur-Moudon. J'ai deux grandes filles adultes et la chance de pouvoir passer du temps avec mes trois petits-enfants, dès que j'en ai la possibilité.

Après un apprentissage d'employée de commerce chez Hermès Précisa à Yverdon, suivi d'un séjour d'une année en suisse allemande, j'ai travaillé aux Fonderies de Moudon avant de mettre en veille mon activité professionnelle à la naissance de ma première fille. J'ai remis un pied dans le monde du travail par la reprise de l'agence sociale de Chapelle, puis Peyres-Possens et Naz. Par la suite, le contrôle des habitants et le secrétariat à Chapelle jusqu'à la fusion. Je me charge également de la tenue de la comptabilité dans l'entreprise de l'un de mes frères.

Durant quelques années, j'ai distribué le courrier pour la Poste. Toutefois, n'ayant pas eu la possibilité de pouvoir compter sur un contrat de travail fixe au décès de mon mari, j'ai mis un terme à cette activité.

A Montanaire, je suis une des deux personnes travaillant au greffe où j'occupe un poste à 70 %. Les activités touchent beaucoup de domaines et sont très variées, dont les principales sont de donner suite aux nombreux courriels, renseigner les personnes que ce soit au guichet ou au téléphone, enregistrer les courriers, préparer les points pour les séances, communiquer les décisions de la Municipalité, etc... En cas d'absence de ma collègue, je prends les procès-verbaux des séances et j'assure le suivi des dossiers de la police des constructions. J'ai beaucoup de plaisir à travailler au sein de l'équipe de l'administration et je ne peux que mettre en avant l'excellente ambiance qui y règne, bien qu'une grande partie des collègues ne se côtoyait pas avant le regroupement des 9 villages. L'arrivée dans l'équipe d'un jeune médiamaticien, parmi toutes ces dames, a apporté un petit bol d'air frais et une nouvelle dynamique.

Comme pour tout le monde la roue du temps tourne, beaucoup trop vite à mon goût, et c'est donc déjà la retraite qui se profile à l'horizon. Toutefois, cette future échéance n'a aucun impact sur ma motivation, ni à faire de mon mieux pour mener à bien les tâches qui me sont confiées.

Je souhaite à toutes et à tous un très bel été.



NOUS SOMMES... LES ABEILLES DE ST-CIERGES ET ENVIRONS

Les Paysannes de St-Cierges & environs

A l'occasion des récentes festivités qui ont animé la commune pendant UNION23, vous avez peut-être eu l'occasion de croiser un bon nombre de femmes vêtues d'un magnifique costume vaudois. Présentes le jeudi soir pour leur amicale, puis le samedi afin de servir l'apéro offert aux représentants et représentantes des communes du canton, les Paysannes du groupe *St-Cierges & environs* ont mis du cœur à l'ouvrage afin de rendre la fête plus belle.



Si cet événement leur a demandé beaucoup de travail, il ne représente de loin pas l'ensemble de leur activité annuelle. A l'instar des abeilles, symbole qui les représente, les Paysannes de *St-Cierges & environs* constituent une ruche vivante et dynamique où rencontres et cohésion sociale règnent en maîtres. Tout au long de l'année, les 107 membres du groupe s'activent autour d'objectifs communs : valoriser une nourriture saine et de proximité, faire connaître les produits du terroir et développer l'entraide et la solidarité entre ses membres. Pour ce faire, grand nombre d'activités et de cours sont proposés au fil des mois afin de découvrir sans cesse de nouvelles pratiques et traditions. Cette année, les Paysannes du groupe ont notamment appris à maîtriser la lactofermentation, à manier la céramique afin de réaliser des décorations, à utiliser les agrumes dans leur cuisine, ou encore à aiguiser leur sécateur. Elles ont également eu l'occasion de pratiquer diverses activités sportives à l'instar de sorties en raquettes et à ski, ou encore de différents groupes de marche.



A travers ces différents exemples des activités exercées au sein du groupe, il est nécessaire de relever la force de cohésion qui en découle. Au-delà de simples cours, les Paysannes vaudoises (incluant le groupe de *St-Cierge & environs*) ont pour vocation de rassembler les femmes de tout âge autour de valeurs communes comme la défense du monde agricole ainsi que l'apprentissage du bien vivre ensemble. Si l'association ne comprenait initialement que des agricultrices, elle est depuis longtemps ouverte à toutes les femmes souhaitant tisser des liens avec celles qui l'entourent, parfois sans se connaître.

Le groupe de *St-Cierges & environs* regroupe notamment les Paysannes issues des communes de Montanaire, Boulens, Ogens, ainsi que des villages de Bioley-Magnoux, Sottens et environs. La prochaine assemblée qui les réunira aura lieu le 10 octobre à Bioley-Magnoux et a pour but de présenter les différents cours et activités proposés pour l'année à venir.



Si toi aussi, tu souhaites rejoindre ce groupe de femmes dynamiques et motivées, dans le but d'échanger, apprendre, et surtout se rencontrer, alors tu es la bienvenue à nos côtés le 10 octobre prochain.

A très vite !

Margaux Krieg, membre depuis 2022

Plus d'informations sur :
apvstcierges.ch



LA COMMUNE RECRUTE

UN-E EMPLOYÉ-E REMPLAÇANT POUR LES DÉCHETTERIES DE CHAPELLE/MARTHERENGES OU THIERRENS

TÂCHES :

- Les tâches principales seront le contrôle et l'ordre dans les déchetteries aux heures d'ouvertures de celles-ci.

ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible

TAUX D'ACTIVITÉ : Sur appel

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Pascal Arbenz
pascal.arbenz@montanaire.ch

ENVOI DE VOTRE CANDIDATURE À :

Pascal Arbenz
pascal.arbenz@montanaire.ch

UN-E CONCIERGE POUR LA SALLE DE PEYRES-POSSENS

TÂCHES :

- le nettoyage de la salle ainsi que la remise des clés et l'état des lieux en cas de location.

ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible

TAUX D'ACTIVITÉ : Environ 40 heures par année.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Marc Bourlard
marc.bourlard@montanaire.ch

ENVOI DE VOTRE CANDIDATURE À :

Marc Bourlard
marc.bourlard@montanaire.ch

UN-E CONCIERGE POUR LE COLLÈGE ET LE REFUGE DE NEYRUZ-SUR-MOUDON

TÂCHES :

- le nettoyage de ces deux lieux ainsi que la remise des clés et l'état des lieux en cas de location.

ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible

TAUX D'ACTIVITÉ : Environ 50 heures par année.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Marc Bourlard
marc.bourlard@montanaire.ch

ENVOI DE VOTRE CANDIDATURE À :

Marc Bourlard
marc.bourlard@montanaire.ch

LA PETITE HISTOIRE

Chronologie de l'école de Thierrens qui est actuellement l'administration communale

La commission d'inspection des écoles de la commune de Thierrens tient sa première séance le 1 septembre 1834. Ces séances sont toujours commencées par une prière du pasteur et terminées en rendant grâce à Dieu.

Dans son livre intitulé : La cage dorée, Geneviève Heller et Maria Fornet décrivent très bien l'architecture des « écoles » entre la fin du 18e et le début du 19e siècle dans le canton de Vaud. Les bâtiments sont construits pour plusieurs usages publics parmi lesquels la chambre d'école. Il est à noter que l'enseignement pouvait se donner également dans le lieu d'habitation du régent.

La loi cantonale de 1834 formulant les exigences précises relatives à l'emplacement des salles d'écoles, à leurs dimensions, à leur aménagement intérieur est respectée par les communes.

Le 11 novembre 1840 la commission décide à l'unanimité de proposer à la Municipalité la construction d'une nouvelle maison d'école. **C'est le registre des séances de Conseil communal du 21 novembre 1840** qui donne un aperçu des motifs pour sa construction. Vous pouvez donc lire le procès verbal original ci-contre pour en découvrir davantage.

Le 22 septembre 1843 la commission mandate un entrepreneur pour exécuter les plans et les devis pour le nouveau bâtiment. (le nom de l'entrepreneur n'est aujourd'hui pas connu...).

Enfin le 6 février 1845 le Conseil d'Etat vaudois a décidé d'accorder la somme de frs. 1200.- à la commune de Thierrens pour l'aider à la construction de l'école.

Achille de La Harpe considéré comme l'un des architectes officiels du canton, apporte des modifications aux plans de la maison d'école. Le bâtiment devra être terminé à la fin mai 1846.

Les plans de ce bâtiment restent encore aujourd'hui introuvables.

Philippe Bardel, archiviste communal - 2023

Séance du 21. Novembre 1840.

Présidence de M. Siméon Berzin.

Cinquante-quatre membres présents.

Relatif à la construction d'un nouveau collège.

Le Conseil-général est appelé à s'occuper d'un procès-verbal de la Municipalité, accompagné d'une lettre de la Commission d'inspection des écoles, de cette commune, par où ces deux corps déclarent avoir été unanimes pour demander de construire une nouvelle maison d'école, ou un nouveau collège. Les motifs de cette demande, exposés par la Commission d'inspection des écoles, sont les suivants:

1^{re}. La maison actuelle est très petite. Les enfants sont trop gênés dans les deux salles d'en bas, surtout dans la petite école; on n'a pas non plus de place pour circuler autour des tables dans la grande école; et enfin on ne peut loger la maîtresse, ni le second régent dans le bâtiment actuel.

2^{de}. La chambre de la grande école est très basse, et elle n'est pas assez éclairée pour les filles; il n'y a point de fenêtres de leur côté, et dans les jours sombres d'hiver, l'après midi, les jeunes filles ne voient plus clair depuis trois heures, même avant.

3^{de}. Enfin la maison d'école d'apprésent est mal placée; l'abord en est difficile des deux côtés, et surtout elle est trop près de la grande route. Il ne passe pas un char qu'il n'y ait un grand bruit dans les chambres, jusqu'à empêcher le régent et les enfants de se faire entendre; et dans la grande école les enfants sont sans cesse exposés à se distraire en regardant passer les gens, les chars et les bêtes.

Le conseil délibérant trouve que les inconvénients signalés ci-dessus existent en effet, et que les frais qu'on pourroit faire pour agrandir et réparer la maison actuelle, seroient à peu près en pure perte, vu que cela ne changeroit jamais l'emplacement de la maison, et ne la rendroit pas suffisamment grande; il accède, à la majorité de quarante-quatre voix, non compris les membres de la Municipalité, qui sont présents des 54 présents ci-dessus, à la demande de la Municipalité et de la Commission, pourvu que l'on puisse se acheter à un prix convenable ce qui seroit nécessaire pour avoir une place suffisante pour la construction d'une maison d'école bien placée et assez grande pour la population de la Commune, qui est d'environ 600 âmes.

Ainsi fait et passé le Sur dit jour 21. Novembre 1840.



FAITES VOTRE BILAN LORS DU PASSAGE DU BUS SANTÉ DANS VOTRE RÉGION

PRÉVENTION DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Le Bus santé d'Unisanté s'arrête à Thierrens du 19 au 21 septembre 2023 sur le parc de l'administration communale, rue de la Porte 3.

Le bus santé propose à la population un bilan de santé axé sur le dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires. Il circule dans le canton toute l'année. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire sur le site : bus.unisante.ch ou par téléphone au **021 545 24 63**.

La consultation dure 30 minutes et coûte 40 francs. Elle se déroule en deux parties : des analyses et des conseils santé.

LE BILAN (15 MINUTES)

Une série d'analyses dont :

- Un prélèvement sanguin capillaire (au bout du doigt)
- Un contrôle du taux de cholestérol, mauvais cholestérol (LDL), bon cholestérol (HDL) et triglycérides
- Un dépistage du diabète, pour les personnes de plus de 35 ans
- Une mesure de la tension artérielle
- Une mesure du tour de taille
- Des mesures du poids, de la taille et calcul de l'indice de masse corporelle



LES CONSEILS (15 MINUTES)

- Des informations et conseils personnalisés, donnés par un professionnel de la santé.

En Suisse, les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité, en étant responsables de près de 30 % de l'ensemble des décès. Elles sont aussi la troisième cause d'hospitalisation avec plus de 110'000 personnes hospitalisées en raison de maladies cardiovasculaires. En outre plus de 30'000 personnes sont victimes d'infarctus du myocarde ou d'une attaque cérébrale chaque année.

Or un grand nombre d'accidents cardiovasculaires pourraient être évités grâce à une amélioration des habitudes de vie telles que le tabagisme, l'alimentation déséquilibrée, le surpoids ou la sédentarité qui comptent parmi les facteurs de risque importants. Mais les accidents cardiovasculaires sont aussi causés par d'autres facteurs de risque silencieux nommés hypertension artérielle, excès de mauvais cholestérol, manque de bon cholestérol et diabète. Connaître son risque à temps et corriger les facteurs de risque, voilà de quoi protéger au mieux son cœur, ses vaisseaux et son cerveau !

Grâce à cette prestation Unisanté sensibilise les participants à leur capital santé et les aide à le préserver par le choix de comportements favorables à la santé. Le Bilan Santé c'est aussi détecter les personnes à haut risque qui s'ignorent et qui nécessitent un soutien médical.

Inscription nécessaire et informations sur bus.unisante.ch ou au **021 545 24 63**

CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours de photographies !

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et la page Facebook de la commune.

D'ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre: @montanaire.

Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Champs de blés du grand marais

Thierrens

© Brigitte Boileau

Pour participer, envoyez un email à actu@montanaire.ch avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

Un prix de Frs 150.- en bon dans un commerce local sera offert à la meilleure photo qui apparaîtra sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème page de couverture du Montanaire Magazine.



Champ du Chêne avec coucher de soleil

Chapelle-sur-Moudon

© Régis Martin

BIENVENUE À...

Marius Giger

le 16 décembre 2022
à Thierrens

Robin Pidoux

le 28 janvier 2023
à Denezy

Nolan Mani

le 4 avril 2023
à Chapelle-sur-Moudon

Emeline Favre

le 3 mai 2023
à Denezy

Kerrian Maire

le 12 mai 2023
à Chanéaz

Jean-Marie Millioud

le 24 mai 2023
à Martherenges

JOYEUX ANNIVERSAIRE !



**Madame
Gaby Corthésy
de St-Cierges
le 7 mars 2023**

90 ANS

CONSEIL COMMUNAL

Les prochaines séances du Conseil communal se dérouleront

Le jeudi 5 octobre 2023 à Thierrens

Le mercredi 13 décembre 2023 à Neyruz-sur-Moudon

Tous ce que vous cherchez est sur le site de la commune:
www.montanaire.ch

PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour transmettre des annonces et articles est fixé
au **15 octobre 2023** à transmettre à: actu@montanaire.ch

GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS



1^{ER}

La délicatesse des coquelicots
Thierrens

© Lorène Gaillard



2^{EME}

Zébus
Thierrens

© Laurence Cuany Rieder



3^{EME}

Jeu de lumière dans le ciel
Thierrens

© Laetitia Theintz